



Technique élevage

La valorisation des veaux laitiers en bio

Engraissement d'animaux lourds par des systèmes engraisseurs

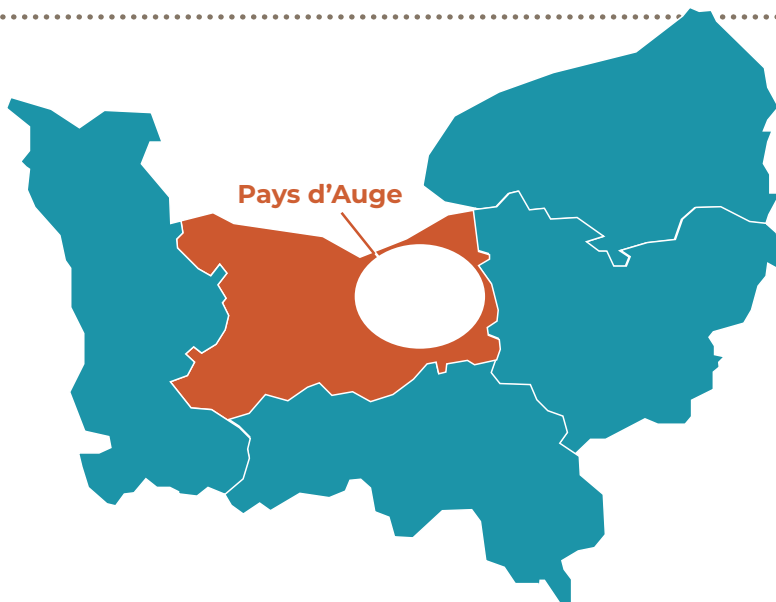
Groupes Lait bio Pays d'Auge

Contact : Virginie PARRAIN | vparrain@bio-normandie.org · 06 35 71 76 37

QUELLE PLACE POUR LES VEAUX DANS LES ÉLEVAGES LAITIERS BIO ?

Dans les systèmes laitiers, les vaches donnent naissance en général à un veau tous les ans. Les taux de renouvellement observés en bio sont entre 20 et 30% selon les fermes. Très peu de fermes laitières engraisent tout ou partie de leurs mâles et une partie des femelles ne reste pas non plus dans l'élevage où elles sont nées. Les fermes laitières font donc naître plus qu'elles n'élèvent d'animaux.

En pratique la grande majorité des veaux de 15 jours à 3 semaines nés dans des fermes bio partent dans le circuit conventionnel dans des étables d'engraissement en France ou à l'étranger où les conditions d'élevages ne correspondent pas aux valeurs de la bio.



De plus cette filière conventionnelle connaît des difficultés et il peut être difficile selon les périodes de l'année et la race de trouver acheteur pour ses veaux bio qui peuvent être vendus à des prix devenus dérisoires.

Cet aspect de l'élevage laitier n'est pas satisfaisant pour les éleveurs et ne fait pas sens. Si les lactations longues sont un levier à l'étude pour répondre à la problématique du trop grand nombre de naissances dans les fermes bio, le développement depuis quelques années de fermes d'engraissement herbagères dans le Pays d'Auge en est un autre. Des éleveurs laitiers se sont mis à élever essentiellement des mâles castrés au moins jusqu'au sevrage pour des engraisseurs majoritairement certifiés bio.

Pour rappel, en bio pour pouvoir engraisser des animaux, ceux-ci doivent être nés dans une ferme bio.

Cette fiche recense des expériences d'éleveurs naisseurs et d'engraisieurs essentiellement localisés dans le Pays d'Auge.

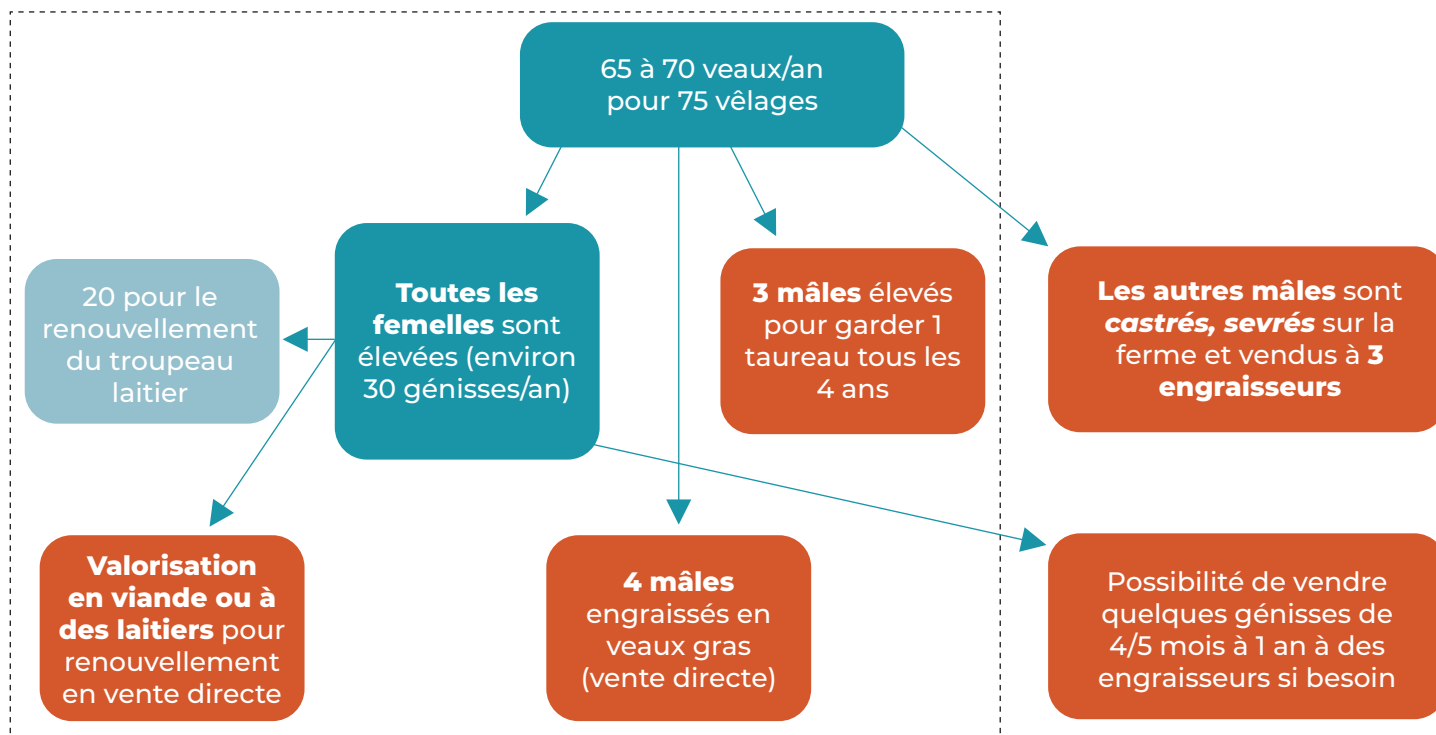
De la ferme laitière qui fait naître à la ferme d'engraissement

En bio jusqu'au sevrage qui ne peut avoir lieu avant les 3 premiers mois de vie, les veaux sont nourris de préférence au lait maternel et au moins au « lait doux » (la poudre de lait bio étant peu présente sur le marché et très chère). De ce fait, si les élevages laitiers veulent vendre des veaux de 15 jours/3 semaines à des engraisieurs bio, ces derniers doivent pouvoir assurer la phase lactée, sinon ce sont les éleveurs laitiers qui doivent élever les veaux jusqu'au sevrage à 3 mois minimum. Voici un résumé des différentes situations rencontrées dans le Pays d'Auge.

Type d'animaux achetés par les engraisieurs	Impact sur les élevages	Filière Quel lien entre le vendeur et l'acheteur ?
Veaux de 10 jours à 3 semaines	<u>Pour le naisseur</u> : pas de changement dans ses pratiques. <u>Pour l'engraisieur</u> : besoin d'avoir des vaches pour assurer la phase lactée jusqu'au sevrage. <i>Si vente à des non bio (utilisation possible de poudre de lait non bio mais sortie du circuit bio)</i>	Les marchands de bestiaux sont de bons intermédiaires qui permettent la réactivité.
Veaux sevrés (de 4 à 8-9 mois)	<u>Pour l'élevage laitier naisseur</u> : il gère la phase lactée, le sevrage ainsi que la castration des mâles. La mise à l'herbe et l'habitation à la clôture peut être assurée par le naisseur <u>L'engraisieur</u> : dans les expériences recensées, les animaux sont valorisés autour de 36 mois. C'est la première année de pâturage où il faut une vigilance sur la gestion parasitaire.	La mise en relation se fait grâce au bouche à oreille, aux réseaux.
Animaux de plus de 1 an, vache de réformes...	<u>L'engraisieur</u> : réalise surtout de la finition, conduite assez simple mais des animaux de provenances différentes.	Mise en relation par les marchands de bestiaux.

Des élevages LAITIERS QUI ÉLÈVENT DES VEAUX POUR DES ENGRAISSEURS HERBAGERS BIO ESSENTIELLEMENT

Baptiste MERCHER | Éleveur laitier en race normande - 100 % des veaux restent dans le circuit bio



Détail du calcul du prix de vente :

(parti d'un accord avec le 1er acheteur)

Prix de vente d'un veau de 8 mois à hauteur de 43% du prix de vente final.

Soit pour un bœuf normand de 3 ans à 1500€ → 650€/veau de 8 mois et ainsi 450€ à 4 mois + 50€/mois d'âge jusqu'à 8 mois.

Ce prix permet de couvrir la valeur de veau normand de 15 jours (100€), les charges liées au bâtiment, le foin, la paille, le travail (25€/veau jusqu'à 4 mois) et une valorisation de 650 L de lait consommé à 500€/1000 L.

Pour les veaux vendus de plus de 8 mois (+150€/6 mois). Ainsi 900€ à 1 an, 1050€ à 1,5 ans, 1200€ à 2 ans et 1350€ à 2,5 ans.

Même prix pratiqué pour les mâles et les femelles.

Vue la conjoncture 2022 avec des bœufs valorisés à 2 000€ en moyenne, le prix de vente a augmenté de 100€/veau.

Environ 30 veaux de 4 à 8 mois vendus par an à 3 engraisseurs.

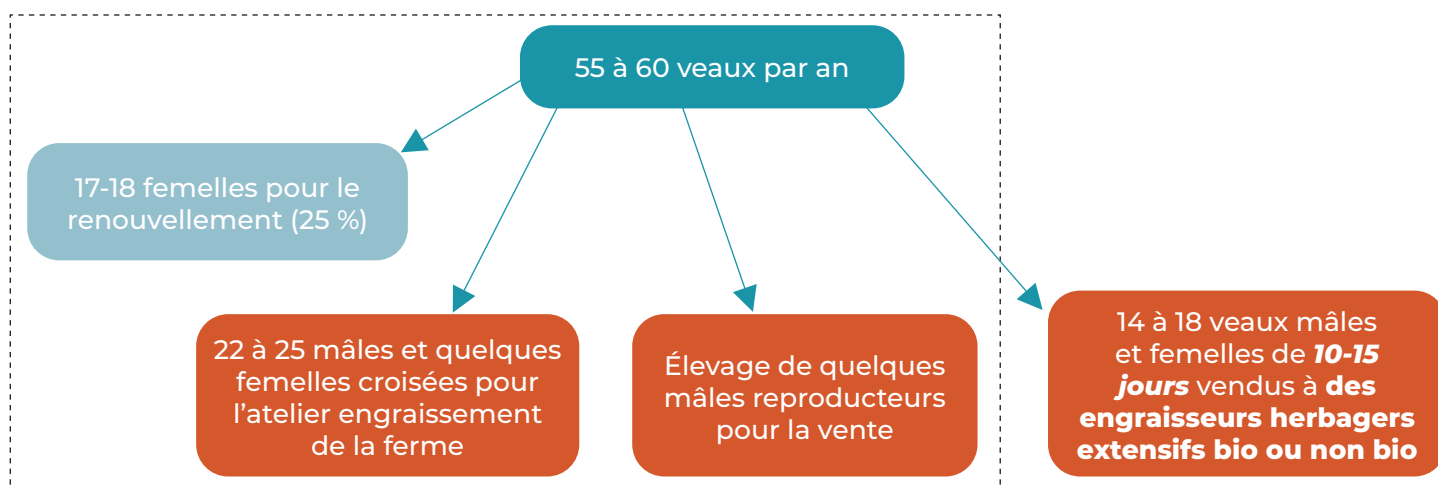
Conséquences de l'élevage de davantage de veaux sur :

• **L'occupation des bâtiments** : Elever tous les mâles a été rendu possible car les femelles sont désormais élevées par des vaches nurses au champ ou en stabulation l'hiver. Les mâles occupent donc la nurserie qui allait devenir vacante. Par ailleurs, les mâles valorisent le lait à cellules quand il y en a. L'aménagement de l'aire d'exercice extérieure a été simple et peu coûteuse.

• **Le travail** : Les conséquences sont jugées faibles, la nurserie est bien organisée et les veaux sont en bonne santé. Petit bémol : Impose de continuer à faire des petites bottes de foin pour la nurserie à partir de foin séché en grange.

► Si de l'avis de l'éleveur les frais d'élevage et les charges de structures sont couvertes, la marge semble faible pour une rémunération réelle du travail bien que la motivation pour ce débouché soit d'ordre éthique. Il donne du sens à l'ensemble du système, qui est très apprécié par l'éleveur qui transmet cela aux animaux.





Conséquences de l'élevage de davantage de veaux sur l'occupation des bâtiments et le travail : aucune les veaux partants à 10-15 jours voir avant parfois pour des éleveurs allaitants voisins qui auraient perdu un veau au vêlage. Jean-Luc n'a pas la volonté de vendre des veaux sevrés pour ne pas augmenter la charge de travail ni les besoins en stocks fourragers.

► Satisfaction pour l'éleveur de savoir que les veaux vont dans des fermes où ils ont une bonne vie.

Détail du calcul du prix de vente :

120€/femelle et mâle, prix du marché quand ce commerce a commencé.

Deux autres élevages laitiers normands du groupe Pays d'Auge, **Jean-Charles PLESSIS** ainsi que **Bruno et Paul DORCHIES**, se sont mis également à élever en 2022 des veaux mâles jusqu'au sevrage, pour les vendre à un engraisseur. Dans les deux cas, l'élevage de ces veaux qui étaient vendus auparavant à 15 jours-3 semaines a occasionné une augmentation de la charge de travail et de la pénibilité notamment liées à des quantités de lait plus importantes à transporter, au paillage, à l'affouragement et au curage.

De même les bâtiments sous dimensionnés entraînent du bricolage pour installer les veaux dans des hangars de stockage par exemple.

Cet accroissement du travail s'il vient d'une motivation éthique et répond à une demande doit tout de même être rémunéré pour être tenable.

Une réflexion de certains naisseurs est en cours pour engraisser soi-même, soit du fait d'une baisse de l'activité laitière prévue soit du fait de l'augmentation de la surface fourragère. La grille de prix des veaux sevrés fait également partie de la réflexion.

La vente des veaux sevrés : une motivation éthique pas sans contrainte

FACTEURS LIMITANTS	FACTEURS FACILITATEURS
<p>Les besoins des acheteurs ne correspondent pas toujours à la disponibilité chez les naisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des demandes parfois ponctuelles • Demande pour des lots homogènes pas toujours évident en systèmes vêlages étalés • Période d'achat souhaitée des engraisseurs : au printemps pour suivre la pousse de l'herbe. De plus les engraisseurs ne sont pas toujours en capacité de loger des jeunes veaux l'hiver. 	<p>Particularités du Pays d'Auge avec des situations et des projets différents du reste du paysage agricole. Volonté de préserver, de restaurer l'image traditionnelle du Pays d'Auge → une demande en animaux à engraisser pour valoriser des prairies et vergers haute-tige.</p> <p>→ Besoin d'anticipation et de mise en relation entre les naisseurs et les engraisseurs pour fixer le nombre de veaux et les périodes de sorties.</p> <p>→ Avec le temps les acheteurs semblent prêts à prendre des veaux plus âgés et plus chers au printemps et/ou à étaler les entrées au cours de l'année, de même qu'ils prennent des femelles s'il n'y a pas assez de mâles.</p>
<p>Des nurseries chez les naisseurs pas toujours dimensionnées pour accueillir plus de veaux :</p> <p>→ Ne pas surcharger la nursery au risque de voir apparaître des soucis sanitaires</p> <p>→ Attention à la charge de travail en temps et pénibilité (transport du lait si les veaux sont nourris au seau) au-delà d'un certain nombre de veaux engraisés.</p>	<p>Avoir une bonne situation sanitaire (pas de problèmes récurrents sur la partie 0 à 6 mois) pour limiter les frais vétérinaires, le temps passé et ne pas affecter la croissance. Il faut vendre des veaux bien démarrés et avec un bon développement.</p> <p>Permet de valoriser du lait à cellules s'il y en a.</p>

L'engraissement, une activité souvent en complément d'autres ateliers

Profils des engraisseurs

Engraisseur pour compléter une autre production agricole (3)

L'engraissement représente entre 15 et 30 % du chiffre d'affaires et est une activité plus ou moins récente.

Engraisseur comme activité principale (1)

Engraisseur double actif (1) Marchand de bestiaux

Intérêts de systèmes engraisseurs par rapport à des naisseurs-engraisseurs :

- Limitation du travail
- Rotation plus rapide du capital
- Limitation du risque économique (sanitaire sur les vaches et les veaux à la naissance)

Emmanuel ROBERT | Production d'œufs, fruits, légumes, céréales et engraissement de bovins

- **70 ha d'herbe** dont 12 ha de prairies naturelles.
- **40 à 70 animaux** en tout soit 10 à 20 animaux achetés/an.
- **Types d'animaux achetés** : Mâles et femelles de 4 mois à des vaches de réformes laitières... toutes races. Ce sont toujours des animaux sevrés et castrés pour les mâles. Passe par un marchand de bestiaux et en direct auprès d'un éleveur laitier voisin.
- **Ancien éleveur** allaitant naisseur engraisseur pendant 20 ans. Activité d'engraisseur depuis 5 ans.
- **Des bâtiments** adaptés aux bovins. Investissement dans un quai et couloir d'embarquement pour sécuriser les manipulations à l'arrivée et au départ des animaux.
- **Alimentation** : pâturage, enrubannage, foin et farine de seigle autoproduite (faible quantité).
- **Pertes** : 2% maximum/an et pas tous les ans.
- **Temps de travail** : jugé faible du fait de l'absence de vêlage, de phase d'adoption, castration, sevrage. Les tâches les plus chronophages sont le paillage et l'alimentation quand les animaux sont en bâtiments : autour de 1h par jour à 2 pour 50 bêtes. Compter également la gestion du pâturage en saison et les récoltes.
- **L'engraissement représente 27% du chiffre d'affaires.**
- **Valorisation** : filière longue NVB-UNEBIO.

L'engraissement permet de mener d'autres ateliers sur la ferme du fait de la charge allégée en travail par rapport à naisseur-engraisseur tout en conservant la production de fumier et la valorisation des prairies.

François-Xavier LEBOSQUAIN | Verger cidricole avec transformation et engraissement de bœufs et génisses lourdes normands

- **40 ha de prairies naturelles dont** 10 ha de verger haute-tige de pommiers à cidre avec transformation (cidre, calvados, jus de pomme, vinaigre...) et vente directe.
- **Une dizaine d'animaux** achetés/an et maximum 2 lots/an (1 au printemps et 1 à l'automne) auprès de 2 fournisseurs (**1 éleveur et 1 marchand**).
- **Type d'animaux achetés** : mâles et femelles normands. Ne pas dépasser une trentaine d'animaux pour ajuster le chargement à 1 UGB/ha.
- **Issu d'une famille d'éleveur**, a fait des stages en ferme polycultures élevage lait et allaitant. A toujours eu un contact avec les bovins et apprécie cette espèce.
- **Reprise d'une ferme** qui avait des bâtiments pour vaches laitières.
- **Alimentation** : herbe, foin, enrubannage + marc autoproduit. Achat en 2021-22 de betterave fourragère distribués à tous (bon effet sur l'état, le poil) + un mash complet pour appâter.
- **Taux de perte** : 1 animal perdu en 5 ans / 40 soit 2.5%.
- **Temps de travail** : l'été à l'herbe entre ½ heure et ¾ d'heure par jour sans changement de clôture, ni fenaison. De mi-novembre à avril : 50% du temps total de travail du fait d'un bâtiment pas fonctionnel pour curer et distribuer le fourrage. Environ 30% sur l'année.
- **L'engraissement représente entre 15 et 20% du chiffre d'affaires de la ferme.**
- **Valorisation** : animaux qui ont entre 36 mois à 48 mois en filière longue par un marchand de bestiaux. Réflexion pour de la vente directe puisque déjà pratiquée pour les produits cidricoles et que c'est une demande des clients.

L'engraissement permet de bien valoriser le potentiel de la ferme qui a une surface limitée.

Pierre LECCEUR | Engraisseur à 100 % de bœufs normands

- **Surface :** de 5 ha au départ, environ 60 ha de prairies naturelles actuellement et évolution prévue pour atteindre 120-130 ha sur de très bonnes terres d'embouche.
- L'activité a commencé il y a 5 ans avec 5 bœufs. **Actuellement 50 à 60 animaux présents** et une prévision entre 90 et 120 animaux pour vendre entre 30 et 40 bœufs par an. Se fournit auprès **3 éleveurs et d'un marchand** de bestiaux.
- **Type d'animaux achetés :** de race normande, essentiellement des mâles autour de 6 mois.
- **Expérience dans l'élevage :** Double actif, son grand père était éleveur en normand et a participé dans sa jeunesse aux différentes tâches. Se forme sur le tas grâce notamment aux conseils des éleveurs voisins.
- **Aucun bâtiment pour les animaux** qui explique un chargement limité pour préserver les pâtures. Seul un petit bâtiment assure le stockage des petites bottes, les balles rondes sont stockées dehors sous barge. Ce système permet d'être économe en main d'œuvre et en infrastructure (pas de curage, d'épandage). Les animaux s'abreuvent dans les rivières grâce à des pompes.
- **Alimentation :** herbe pâturée, foin et un peu d'enrubannage. Autonomie alimentaire totale. Une faible quantité de concentré sera sûrement achetée pour faciliter la transition à l'arrivée des animaux notamment pour les amadoué.
- **Taux de perte :** pas de maladie, très peu de frais vétérinaires. Des pertes minimales et ponctuelles : 2 veaux morts à l'arrivée d'un lot en 2022.
- **Temps de travail :** Actuellement il faut compter un ETP en intégrant la présence d'un salarié à temps partiel. Une grande partie du temps de travail est consacrée à la remise en état des clôtures, et aux plantations.
- **L'engraissement représente actuellement 100% du chiffre d'affaires** de la ferme. D'autres projets sont en cours (verger cidricole et maraîchage avec transformation) et la viande ne sera plus l'unique produit.
- **Valorisation :** surtout en filière longue avec NVB-UNEBIO. Un peu de vente directe aux consommateurs et via une boucherie spécialisée. Les bœufs sortent à 420-440 kg en moyenne à 32-33 mois. Pour le moment la ferme est en phase d'investissement (en main d'œuvre et très peu en matériel). D'ici 1 an ou 2 avec 30 à 40 bœufs vendus par an la ferme devrait atteindre l'équilibre financier.
- **Principale contrainte :** au départ les besoins étaient de s'approvisionner de 5 bœufs, puis 10 par an ce qui était relativement facile. Ils vont passer à 30-40 bœufs tous les ans. Par ailleurs le prix des veaux a augmenté en 2022. Pour sécuriser les approvisionnements et ainsi le système, l'achat de 6 génisses et d'un taureau dans un premier temps permettra d'assurer un minimum de veaux nés sur la ferme et de limiter le risque de pénurie.

L'engraissement de bœufs normands s'inscrit dans un projet global de maintien/restauration du patrimoine paysager, agricole, bâti et gastronomique du Pays d'Auge. Des investissements sont réalisés dans la restauration du bâti ancien, des clôtures, l'implantation de haies et de verger haute-tige. L'objectif est de bâtir un modèle agricole simple et autonome.

La ferme du bout du chemin (2 associées) | Verger cidricole avec transformation et engraissement de bœufs normands et charolais

- **7 ha de verger haute-tige et 5 ha de prairies.**
- Achat tous les ans de **7 bœufs à 2 éleveurs.**
- **Type d'animaux acheté :** 3 normands de 6 mois à l'automne et 4 charolais jusqu'à 10 mois en été. Le choix de 2 races permet un turnover entre les arrivées et les départs et d'avoir des lots d'animaux habitués au système capable d'en accueillir de nouveaux. Ces derniers s'adaptent facilement et rapidement au contact des animaux déjà présents. Les charolais ont datavantage le profil viande (carcasses plus lourdes) que les normands qui viennent plus tardivement mais les 2 fournisseurs sont nécessaires pour avoir le nombre de bœufs nécessaire et il y a la volonté de valoriser la race locale. Travail avec l'éleveur laitier sur le caractère viande et les futurs bœufs sont désormais élevés par des nourrices en espérant voir un impact sur les poids et conformations.
- **2 associées non issues du milieu agricole.** Une des associées dispose d'un BTS PA et de l'expérience en élevage grâce aux stages réalisés en cours de formation.
- **Une stabulation** séparée en 2 cases existait déjà sur la ferme.
- **Alimentation :** herbe, foin, marc. Autonomie totale.
- **Pertes :** Rare mais ça peut arriver. Il y a 2 ans : 1 accident (étranglement) et 1 retournement de caillette sinon pas de problème même s'il faut être vigilant sur le parasitisme en première année de pâturage.
- **Temps de travail :**
 - Gestion des paddocks en période de pâturage : une demi-journée par semaine ou toutes les 2 semaines sans compter la fenaison.
 - Hiver : 1 heure/jour pour l'alimentation soit 10% du temps sur la ferme.
- **L'engraissement représente environ 15% du chiffre d'affaires.**
- **Valorisation :** filière longue avec NVB-UNEBIO avec des sorties en août pour les charolais à 3 ans et en juin pour les normands à 2,5 ans.

Ce qu'apporte l'activité d'engraissement :

- Entretien des vergers et valorisation des prairies,
- Complète bien l'activité arboriculture : autre source de revenus et valorise le marc de pommes
- Source d'amendement organique pour le verger → autonomie
- Système simple qui ne demande pas trop de travail

Résultats et valorisation des animaux

Les marges brutes estimées (prix de vente – prix d'achat), avant la montée des prix de la viande de 2022, oscillaient entre 27 et 46 €/mois passé sur la ferme d'engraissement. Rappelons que dans ces systèmes les charges opérationnelles sont infimes puisqu'ils sont autonomes au niveau fourrage et complémentation s'il y a et que les frais vétérinaires sont minimes. Par contre cette marge n'intègre pas les charges de structures et donc le travail. Les différences de marge brute s'expliquent par la conformation, le poids carcasse, le prix à l'achat (fluctuant entre les marchands de bestiaux souvent moins chers que les éleveurs). En l'état il n'y a pas assez de données pour établir une moyenne solide mais un éleveur témoigne de 40 € de valorisation par mois d'engraissement et par animal quel que soit le type (laitier, viande). Chez d'autres on est souvent entre 32 à 38€ par mois en moyenne et 42 à 46 € pour les meilleurs individus y compris en normand.

	ÉLÉMENTS FACILITATEURS	POINTS DE VIGILANCE
Approvisionnement, organisation	Les rentrées sont préférées au printemps pour profiter de la période de pâturage et ne nourrir que 2 hivers.	Étudier la disponibilité en animaux auprès de naisseurs et la valorisation possible avant de se lancer.
	Disposer de bâtiments existants. Il est aussi possible de faire sans, si des parcelles sont portantes et offrent des protection vis-à-vis des intempéries (haies).	Achat d'animaux en nombre suffisant et du même âge (de 3 à 10 animaux) pour constituer des lots homogènes.
Conduite du troupeau, sanitaire	Mise à l'herbe et au contact des clôtures électriques déjà réalisées au sein de l'élevage naisseur.	Limiter le nombre d'élevages fournisseurs pour les aspects sanitaires et éviter les problèmes comportementaux.
	Faire les prises de sang à l'arrivée des animaux avant de les lâcher pour éviter de devoir les rattraper dans les 15 jours suivant l'arrivée et limiter le stress.	
	Avoir une expérience avec les bovins même si le système engraisseur ne nécessite pas trop de connaissances vétérinaires.	Gestion du risque parasitaire en 1ère année de pâturage selon la période d'arrivée.
	Peu de soucis sanitaires et de pertes.	Quarantaine à respecter à l'arrivée des animaux.
	Transport sécurisé et direct entre l'éleveur naisseur et l'engraisseur soit par l'engraisseur lui-même ou via le marchand.	Constitution de lots si arrivée des animaux en plusieurs fois et s'il y a des mâles et femelles.
	Autonomie alimentaire à 100 %.	
Système	Temps de travail jugé limité.	Allier verger et pâturage → protection des arbres et gestion du pâturage pour préserver les fruits, matériel de fenaison adaptés pour récolter dans les vergers.
	Apporte de la cohérence agronomique (fumier, rotation avec les prairies).	
	Attrait supplémentaire en zone touristique quand la vente directe est pratiquée.	





CONCLUSION

Engraisseur à l'herbe et en bio est un métier qui n'existe quasiment pas aujourd'hui mais depuis quelques années des exemples commencent à émerger. En effet dans le Pays d'Auge, des éleveurs laitiers et des engraisseurs sont en train de co-construire une filière dans un contexte évolutif.

Au niveau disponibilité : si au départ c'était surtout les mâles qui étaient recherchés, des femelles peuvent combler le manque de bœufs. De même si les périodes d'arrivées des animaux dans les fermes d'engraissements sont idéales au printemps pour n'avoir à passer que 2 hivers, là aussi des adaptations sont possibles.

De races normande et croisé normand-charolais ou limousin, les femelles sont abattues entre 3 et 4 ans, les mâles entre 2.5 ans et 4 ans. Ils sont nourris quasiment exclusivement à l'herbe pâturée et au foin et enrubannage en hiver. De très faibles quantités de céréales peuvent être utilisées pour faciliter le relationnel entre les animaux et l'éleveur. L'autonomie alimentaire fait partie des prérequis des engraisseurs. Ainsi les charges opérationnelles sont réduites au maximum.

L'activité d'engraissement vient souvent en complément d'une autre activité agricole et permet de valoriser des herbages tout en limitant la charge de travail ainsi que la prise de risque sanitaire associée à la période de la naissance sur le couple mère-veau et aux premiers mois de vie ainsi que la période délicate du sevrage.

Du côté des élevages laitiers cette demande est bienvenue car elle répond à un problème éthique : éviter de faire partir ses veaux dans les élevages en batterie et de leur offrir des meilleures conditions de vie. Ceci a démarré dans un contexte où le prix des veaux était descendu très bas (70 € pour des normands). Cependant, pour beaucoup d'élevages laitiers, élever plus de veaux jusqu'au sevrage a des conséquences en termes de travail, d'organisation et les bâtiments deviennent souvent sous dimensionnés. En parallèle en 2022, l'augmentation du prix de la viande questionne la fixation du prix de vente des veaux sevrés.

Pour le moment, les relations commerciales sont fixées par accords verbaux sans contrat. Le défi sera à terme de construire une filière forte pour que tout le monde s'y retrouve, en prenant en compte les contraintes de chacun tout en résistant aux fluctuations parfois brutales des cours du marché.

Si la demande continue d'augmenter, des mécanismes de sécurisation des approvisionnements des engraisseurs et de garantie des débouchés pour les naisseurs qui n'ont pas forcément les surfaces fourragères pour engraisser ces veaux pourront être imaginés. Il faudra également certainement de nouveaux élevages laitiers prêts à élever des veaux sevrés. Pour les systèmes qui engraissent un nombre significatif d'animaux, la mixité naisseur-engraisseur avec achat d'animaux à engraisser peut également être une option. Enfin d'autres formules peuvent être pensées pour que la phase lactée ne soit pas assumée par les laitiers.

Cette filière locale se développe surtout par le bouche à oreilles. Cependant elle n'est pas isolée, d'autres initiatives existent dans d'autres régions, sous d'autres formes (ce peut être des vaches suitées de 2 à 3 veaux qui sont vendues à un engraisseur), avec d'autres races. Toujours avec l'objectif d'être plus éthique tout en permettant parfois aux bovins de revenir dans des zones où ils avaient presque disparu avec l'apogée des systèmes céréaliers sans élevage.¹

¹ · Dans les Pays de la Loire, il existe des systèmes où les laitiers vente des vaches suitées de 2 à 3 veaux à un engraisseur qui s'occupe de la finition des jeunes animaux et de la réforme. Contact : Simon THOMAS, productionsanimales@civambio53.fr
· En haut de France des bœufs de 24 mois <https://www.web-agri.fr/veaux-et-genisses/article/223288/valoriser-les-veaux-laitiers-au-sein-de-la-filiere-bio>